

N° : DP 20/468

DECISION DU PRESIDENT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 2 500 EUROS A L'ASSOCIATION "BAOBAB" - ANNEE 2020

Le Président de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n°20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

CONSIDERANT la demande de subvention émanant de l'association « Baobab » dont le siège social est à Toulon et ayant pour objet de recenser et d'aider les personnes en grande difficulté, et en particulier les enfants et les adolescents,

CONSIDERANT que la démarche de cette association vise à mener des actions à caractère humanitaire et de solidarité en mettant ses compétences au service des autres,

CONSIDERANT que la qualité du service offert et rendu par les bénévoles sont exemplaires sur le territoire métropolitain,

CONSIDERANT l'intérêt des actions menées par cette association sur le territoire métropolitain qui œuvre sans relâche partout où le besoin se fait sentir,

CONSIDERANT l'organisation de différentes activités (sortie scolaire, atelier de création,...)

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la demande chiffrée à 2 500 euros,

D E C I D E

ARTICLE 1

D'ATTRIBUER une subvention de 2 500 euros (deux mille cinq cents euros) à l'association « Baobab » de Toulon.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget Principal de l'exercice 2020 opération n°1 article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **13 OCT. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

